

## Les origines de la frontière linguistique à la lumière d'un ouvrage récent (1)

Danny LAMARCQ-Marc ROGGE (éd.), *De taalgrens. Van de oude tot de nieuwe Belgen*, Louvain, Davidsfonds, 1996, 254 pp. in-8°.

1. Il y a un an, dans cette même revue, évoquant le problème traditionnel, mais non résolu, de l'historiographie belge que posent les origines de la frontière linguistique (*BTD* 68 [1996], p. 373), j'écrivais :

*Même si l'on tient compte des lacunes de la documentation, l'échec des débats sur les origines de la frontière linguistique tient probablement à une raison d'ordre épistémologique : c'est la quête obstinée d'une hypothèse unique, susceptible à elle seule de rendre compte d'un processus qui, selon toute vraisemblance, a dû être complexe et progressif. Autre circonstance défavorable qui a aggravé la situation : historiens, philologues et archéologues paraissent éprouver de grandes difficultés à nouer un dialogue fructueux. À quoi s'ajoute encore la question de savoir si l'archéologie*

(1) Il va de soi que je renvoie en premier lieu à l'« Esquisse d'une histoire linguistique de la Belgique dans l'antiquité » que Jean LOICQ et moi-même nous avons publiée dans ce *Bulletin*, t. 68 (1996), pp. 229-380. Sous la plume de mon collègue J. Loicq, le lecteur trouvera, aux pp. 238-319, la mise au point circonstanciée des données relatives à la situation linguistique de nos régions avant l'arrivée de César.

*peut être d'un véritable secours en ce domaine : en réalité, le mobilier d'une tombe fournit des indications sur le sexe du défunt (homme ou femme) ou sa condition sociale (guerrier ou civil, riche ou pauvre), mais certainement pas sur la langue qu'il parlait.*

Le lecteur comprendra donc aisément que, dans la mesure où le volume est le fruit de la collaboration de deux archéologues (Guy De Mulder et Marc Rogge), d'un historien (Danny Lamarcq) et d'un linguiste (notre collègue Luc Van Durme), je suis heureux de signaler ici la publication de l'ouvrage édité, par les soins de Danny Lamarcq et Marc Rogge, à l'occasion de l'exposition relative à la frontière linguistique, qui a été organisée durant les premiers mois de 1997 au musée installé dans l'ancienne maison communale de Velzeke, au voisinage de Zottegem. Il faut savoir, en effet, que le village de Velzeke se signale à l'attention des historiens et des archéologues par le fait qu'à l'époque romaine il était situé au carrefour de deux chaussées importantes, l'une venant de Bavai en direction du nord et encore reconnaissable sur la carte aujourd'hui jusqu'aux environs de Nederbrakel (2), l'autre menant d'ouest en est de Cassel, dans le nord de la France, jusqu'à Tongres et dont il est plus difficile de retrouver de nos jours le tracé en détail, sauf sans doute de Tirlemont à Tongres.

2. On s'intéressera ici plus spécialement aux deux premiers tiers de l'ouvrage (pp. 9-172), qui vont des origines au milieu du moyen âge, avec les chapitres suivants : I. Les recherches sur la frontière linguistique (D. L.) ; II.

(2) Entre Nederbrakel et Velzeke, le tracé de la chaussée romaine paraît signalé par la présence d'un tumulus situé à 3 km au sud de cette dernière localité (dans le carré 107 172 d'après l'*Atlas topographique de la Belgique*, Bruxelles, I. G. N., 1993, carte 38).

La langue des anciens Belges (G. D. M. et L. V. D.) ; III. Rome, de César à Antonin le Pieux (L. V. D.) ; IV-VII. De Marc-Aurèle à Clovis (M. R.) ; Annexe : la germanisation à la lumière de la toponymie ; VIII. Autre langue, autre univers (L. V. D.).

De ce nouvel ouvrage, je n'hésiterai pas à dire d'emblée qu'il est à la fois bienvenu pour ses apports positifs, mais souvent irritant dans la mesure où il est inégal et incomplet.

3. Il est bienvenu, parce qu'il paraît apporter une contribution significative, — en pareil domaine, on n'ose évidemment pas dire définitive — , au problème lancinant que pose à l'histoire de Belgique l'origine de la frontière linguistique. En gros, selon les auteurs, la ligne de séparation entre le roman et le germanique, qui dans notre pays court d'ouest en est, correspondrait approximativement au tracé de la chaussée romaine de Cassel à Tongres qui, à la suite des troubles de la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, aurait marqué la position de repli adoptée par les Romains au cours du III<sup>e</sup> siècle, et c'est cette situation qui, assurant définitivement la romanisation du sud, aurait en revanche abandonné à son sort la région septentrionale, la laissant ouverte à l'occupation franque à partir du IV<sup>e</sup> siècle. (Très éclairante à cet égard la comparaison entre les deux cartes des pp. 84-85, qui opposent l'occupation du sol au milieu du Haut-Empire et celle au cours du Bas-Empire.)

Cette hypothèse, selon moi, est d'autant plus acceptable que, dans l'antiquité, le territoire actuel du néerlandais offrait infiniment peu d'attraits aux yeux des Romains, à la différence de la zone promise à devenir wallonne, dont la fertilité répondait aux exigences du conquérant. On le sait bien : si, en Orient et en Afrique

du Nord, les Romains se sont arrêtés aux portes du désert, en Europe, de la même manière, ils ont toujours été rebutés par les régions faites de landes arides, couvertes de forêts ou envahies par les marais. La Germanie toute proche est là pour nous le prouver.

Telle est, résumée à grands traits, la thèse à laquelle se rallient nos quatre auteurs. Par rapport à leurs prédécesseurs, c'est de la théorie de Charles Verlinden (3) qu'ils se rapprochent le plus, même s'ils en font remonter plus haut le point de départ, c'est-à-dire au cours du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Pour ma part, je dirai sans ambages que je suis assez disposé à accepter leur démonstration, qui doit réjouir les historiens dans la mesure où elle leur restitue le rôle que paraissait leur contester le scepticisme radical exprimé par notre collègue Jean Stengers en 1959 (4).

4. Si donc je prends volontiers la responsabilité de marquer mon adhésion à la thèse fondamentale à laquelle se rallient nos quatre auteurs, en revanche, je dois malheureusement à la vérité de dire que je vais multiplier les réserves que m'inspirent divers aspects discutables de leurs méthodes — tant pour leurs affirmations que pour leurs silences —, sans compter nombre de faits qu'il est possible de contester.

Premier silence qui me paraît regrettable : la romanisation du sud de notre pays, comme celle des autres provinces européennes de l'empire romain, relève du changement de langue, qui est le phénomène le plus considé-

(3) Charles VERLINDEN, *Les origines de la frontière linguistique en Belgique et la colonisation franque*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955 (Coll. *Notre passé*).

(4) Jean STENGERS, *La formation de la frontière linguistique en Belgique ou de la légitimité de l'hypothèse historique*, Bruxelles, 1959 (Coll. *Latomus*, 41) = *Latomus* 18 (1959), pp. 366-395 et 593-611.

nable qui puisse advenir à un groupe humain, quelle qu'en soit l'étendue. Les auteurs auraient dû le signaler d'une manière ou d'une autre et, surtout, évoquer le difficile problème des voies par lesquelles le latin s'est introduit chez nous.

Même omission regrettable de toute donnée, fût-elle élémentaire, sur les toponymes les plus anciens de notre pays : rien sur les bases pré-indo-européennes (du type *cal-*), rien sur les hydronymes qui sont les témoins les plus anciens de toute toponymie, notamment pour la couche paléo-européenne (Vesdre, Yser, par exemple).

Rien non plus sur la fragilité des liens entre vestiges archéologiques et attributions linguistiques. Les pp. 24-42 ne comportent aucune donnée linguistique et se fondent en permanence sur le postulat d'un lien entre culture matérielle et langue qui n'est jamais explicité comme tel, encore moins démontré. En d'autres termes, force est de constater que ces pp. 24 à 42 n'apprennent rien au lecteur sur la langue des anciens Belges...

Au surplus, à désigner par le terme conventionnel de « belge » (pp. 42-43) l'idiome indo-européen conjectural dont l'hypothèse du Nord-Ouest (proposée par Kuhn et Gysseling) fait, dans nos régions, l'intermédiaire entre le celtique et le germanique, on s'expose à créer délibérément, chez le lecteur — surtout s'il est profane en la matière — une confusion regrettable avec tout ce que l'on sait à coup sûr des Belges à leur entrée dans l'histoire, d'autant plus que l'ouvrage paraît faire l'impasse sur leur présence en Grande-Bretagne, où ils parlent à coup sûr celtique.

5. « En 57 av. J.-C., César soumet la plupart des tribus belges, également les Nerviens qu'il punit particulièrement en 53. Cette année encore, les Ménapiens plient. En

52, César écrit sur le sujet ses célèbres *Commentarii de bello Gallico*, où il nous fournit nombre de données (peut-être gonflées) sur l'étendue du génocide et des massacres visiblement nécessaires à ses succès (p. 49, par. 1). »

Voilà tout ce que Luc Van Durme retient du témoignage essentiel de César, et le lecteur n'apprendra rien de plus, alors que c'est César et le *Bellum Gallicum* qui font entrer notre pays dans l'histoire. Il faut même attendre la p. 197 pour savoir que Danny Lamarcq fait des Nerviens et des Éburons deux tribus de langue germanique alors que César précise (5, 27 [6]) qu'Ambiorix compte explicitement sa tribu au nombre des Gaulois. Quant à l'origine germanique que revendiquaient les Nerviens et les Trévires, aux dires de Tacite (*Germ.* 28, 4), sans doute se référait-elle avant tout à leur gloire militaire et, pour les seconds, leur langue devait être nécessairement le gaulois à en juger par le témoignage de saint Jérôme (*Comm. in epist. ad Galatas* 2, 3, 7), que nul n'a jamais mis en doute pour le début de notre ère (*BTD* 68 [1996], p. 324):

On prendra la peine de corriger deux points de détail encore (p. 54). Ce sont les Aduatiques, et non les Éburons, qui affirmaient être les descendants des Cimbres et des Teutons (*B.G.* 2, 29 [4]). De même, ce ne sont pas les Nerviens, mais les mêmes Éburons que César s'est efforcé d'exterminer après 54.

6. Il n'est pas acceptable de donner à croire (p. 42) que les tribus belges, à l'arrivée de César, parlaient le germanique. Strabon (4, 1, 1) nous apprend précisément qu'entre Gaulois et Belges n'existaient que des différences dialectales. Rien, d'autre part, dans le *Bellum Gallicum* ne laisse entendre que César reconnaîtrait à leur langue ceux qu'il appelle Germains et qui, à ses yeux, peuvent être simplement les derniers à être parvenus chez nous après avoir

traversé le Rhin à la suite des Belges, arrivés eux-mêmes un ou deux siècles auparavant et dont une fraction a poursuivi sa route jusqu'en Grande-Bretagne.

De même, en dépit de l'autorité de Hans Kuhn (p. 43, fig. 9), les toponymes formés des sept éléments indiqués [*briga, briva, nant-, vern-, dunum, condate, noviantum*] ne sauraient suffire à définir la toponymie celtique dans nos régions, encore moins à y fixer la limite du celtique. En réalité, à côté des noms des tribus belges, cités par César, une vingtaine de toponymes de notre pays sont attestés pour l'antiquité : tous sont celtiques, à l'exception de *Mosa*, la Meuse (*Maas* en germanique), sans doute préindo-européen, et de *Tecta*, Theux, qui est latin (*BTD* 68 [1996], p. 362).

7. Pour la loi Salique, qui est effectivement la source la plus ancienne que nous aient laissée les Francs Saliens, sous le titre de *Pactus legis Salicae*, il faudrait préciser clairement que c'est la version la plus courte, dite des 65 articles, qui a toutes les chances de remonter à la fin du règne de Clovis, juste avant sa mort en 511 (pp. 139 et 168-170).

Pour celui-ci, je relève au passage que Marc Rogge se demande s'il parlait encore le francique (p. 141), sans donner les raisons d'un tel doute. En ce qui me concerne, je ne parviens pas à me persuader que le roi des Francs aurait pu s'adresser en latin (ou en roman) à ses guerriers dont il savait si bien galvaniser l'ardeur belliqueuse. Sauf erreur ou omission de ma part, je ne vois pas que Godefroid Kurth (5) se soit prononcé sur la question, et je rappellerai seulement que Ferdinand Brunot, au début du siècle, écrivait résolument : « En tous cas, il faut des-

(5) Godefroid KURTH, *Clovis*, Tours, Mame, 1896.

endre jusqu'à Hugues Capet pour trouver un roi [de France] qui ait sûrement ignoré le francique (6). »

8. Trois remarques de détail encore. Il est question (p. 10) « d'un certain Grégoire » (*een zekere Grégoire*). Qu'il me soit permis de penser que l'abbé, puis évêque constitutionnel Henri Grégoire mériterait mieux que cette espèce d'anonymat. Pour rendre justice à cet ecclésiastique, progressiste hors de pair qui, à la Révolution, s'honora d'être l'émancipateur des Juifs et de se faire l'ardent défenseur des femmes et des Noirs, il suffit — pour ne pas citer une source française —, de se reporter à l'*Encyclopaedia Britannica*, 1964, t. 10, p. 905.

D'autre part, j'observerai, contrairement à ce qui se dit p. 164, que le latin *pater, patris*, porte l'accent sur la syllabe initiale (d'où le fr. *père*), comme en germanique : néerl. *vader*, all. *Vater* ou angl. *father*. Enfin, on peut se demander pourquoi le domaine géographique du germanique dans l'antiquité, tel qu'il est décrit p. 165, n'incorpore pas le gotique qui en constitue l'élément oriental.

9. Pour conclure, je le répéterai une fois de plus, cet ouvrage collectif mérite l'attention de l'historien et du philologue pour la contribution minutieuse — à la fois historique et archéologique — qu'il fournit au problème des origines de la frontière linguistique en venant appuyer ce que j'appellerai la thèse romaine du III<sup>e</sup> siècle. En revanche, et je suis le premier à le regretter, pour ce qui est de l'information du grand public cultivé, je dois à la vérité de dire que c'est là, au mieux, une belle occasion manquée.

J.-H. MICHEL

(6) Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. I<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 1966, p. 58.